

ALGERIE TELECOM-SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES RELIZANE
Sous-Direction Fonctions Support
Département Patrimoine et Moyens

Réf : AT/DO/48/SDFS/DPM/ /2021

Relizane le 03/10/2021

Décision de résiliation du Contrat N°82/2021 du 08 / 09/2021

- Vu le statut de l'entreprise Publique Economique Algérie Télécom, société par actions ;
- Vu la procédure de passation des Marchés d' Algérie Télécom du Janvier 2019 ;
- Vu le contrat à commande N°82/2021 du 08/09/2021 Liant l'entreprise Algérie Télécom représentée par la Direction Opérationnelle de Relizane avec l'entreprise KANSAB Otmane pour « Réalisation de différentes opérations d'entretien, Réfection et Réparation Bâtiments au profit de la Direction Opérationnelle de Relizane »
- Vu la notification du contrat en date du 08/09/2021.
- Vu la lettre adressée à la DO de l'entreprise KANSAB Otmane en date du 26/09/2021 par laquelle a demandé la résiliation du contrat.

Décide :

Article 1 : Sans préjudice des autres recours qu'Algérie Télécom détient au titre du contrat sus cité , Il a été décidé de prononcer la résiliation du Contrat N°82/2021 du 08/09/2021 pour « Réalisation de différentes opérations d'entretien, Réfection et Réparation Bâtiments au profit de la Direction Opérationnelle de Relizane » Conclu entre la Direction Opérationnelle de Relizane et l'entreprise KANSAB Otmane, sise cité de la station Sidi M'hamed Benali Relizane ,inscrit au registre de commerce sous le numéro

48/000840554 A10 du 09/04/2015 et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux clauses contractuelles du contrat suscité, notamment son article 38 : Conditions de Résiliation.

Article 2 : La résiliation citée à l'article 1 est prononcée d'un accord commun du partenaire cocontractant.

Article 3 : Monsieur le Sous-Directeur Fonctions Support est chargé d'appliquer la présente décision.

Article 4 : La présente décision entrera en vigueur dès sa signature par le Directeur Opérationnel.

Le Directeur



Directeur Opérationnel
de Relizane
BOUFEDJI Mohamed